

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

Service Santé et Environnement

Affaire suivie par : CH

Courriel : ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr

Tél fixe : 03.69.49.30.46

La Directrice de la Délégation territoriale
du Haut-Rhin

A

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin / Service Eaux Environnement et Espaces naturelles – Bureau de l'Eau et des Milieux aquatiques

A l'attention de Mme Mathilde ROELLINGER,

Vos réf : votre courriel du lundi 03/11/2025 / Numéro d'AIOT N°0100286658

Nos réf : DT68/SE/FB/CH/2025/12/AENV-IOTA-LES-n°23

Objet : avis sanitaire à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau : aménagement d'une zone de rétention des crues – Bassin de l'étang à FROENINGEN

PJ : 1

Vous m'avez communiqué le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présenté par le Syndicat Mixte de l'Illi, représenté par Rivières Haute-Alsace qui se propose de réaliser une zone de rétention des crues – Bassin de l'étang sis au lieu-dit « Eichmatten » à 68 720 FROENINGEN – (références cadastrales : (000-06-0571), (000-06-0573), (000-06-0576), (000-06-0579), (000-06-0580), (000-06-0577), (000-06-0427), (000-06-0426) – Zones (A), (N) et (Ne) du PLUi du Sundgau.

J'émetts un **AVIS FAVORABLE** au projet soumis, pour les motifs suivants :

Périmètres de protection :

Les parcelles des terrains concernées ne sont grevées par aucune servitude d'utilité publique liée aux périmètres de protection des captages publics d'alimentation en eau potable déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral (hors PPC).

Sites et sols pollués :

Je relève aucune ancienne décharge, ni aucune ancienne friche industrielle n'est identifiée, ni recensée dans Géorisques.

Pour mémoire, mon service avait émis le 14 février 2022 un avis dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas pour l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet d'un bassin écrêteur de crues. Au vu des mesures prises de gestion et de rétention des crues, ce projet n'engendrera aucun autre impact sanitaire sur les populations.

La Directrice de la Délégation territoriale du Haut-Rhin
Fanny BRATUN

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la Directrice Générale et par délégation - La Directrice de la
Délégation Territoriale du Haut-Rhin,
Fanny BRATUN
Nancy le 04/12/2025

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

Service Santé et Environnement

Affaire suivie par : CS
Courriel : ars-grandest-dt68-vsse@ars.sante.fr
Tél : 03 69 49 30 43
Fax : 03 89 29 69 26

Le Délégué Territorial du Haut-Rhin

A

DREAL Grand-Est
Service évaluation environnementale
Pôle Projets
14, rue du bataillon de Marche n°24
BP 81005/F
67070 STRASBOURG Cedex

Colmar, 14 FEV. 2022

Vos réf : votre courriel du 8 février 2022

Nos réf : DT68/SE/AM/CS/2022/02/N°38

Objet : demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale concernant un projet de réalisation d'un bassin écrêteur de crues à FROENINGEN.

Par courriel susvisé, vous nous avez fait parvenir le dossier « cas par cas » visé en objet.

J'ai l'honneur de vous informer que ce projet n'empiète sur aucune servitude d'utilité publique relevant de mon service, et n'appelle pas d'observation de sa part.

Il n'est pas nécessaire de demander la réalisation d'une évaluation environnementale.

P/le Délégué territorial du Haut-Rhin
La responsable du service Santé et Environnement



Amélie MICHEL